

Demande d'autorisation [Vers. Septembre 2026]

Pour occupation du domaine public par empiètements, installations de chantier, fouilles et travaux divers sur et sous les voies publiques communales

(à déposer 15 jours ouvrables avant les travaux. Une demande par objet)

MAIRIE

Le/la soussigné/e sollicite l'autorisation d'utiliser le domaine public de Presinge, selon le détail indiqué ci-après.

Objet de la requête	
☐ Fouilles	☐ EU ☐ EC ☐ Eau ☐ Gaz ☐ Electricité ☐ Téléphone ☐ Fibre
☐ Installations de chantier / benne	
☐ Echafaudages	
☐ Autres (à préciser) :	
Adresse exacte des travaux / No parcelle :	
☐ Domaine public	☐ Domaine public communal
Description des travaux (diamètre, matériaux, profondeur, remarques) :	
Surface de l'emprise (en m ²) :	
Début des travaux :	Fin des travaux :
Autorisation de construire (DD/APA) n° :	Date de la requête :

Pièces à joindre obligatoirement
- Plans, croquis ou photos
- Extrait cadastral, un mètre de la surface concernée

Requérant/e	
Raison sociale :	
Responsable : Nom	Prénom :
Adresse :	NPA/Localité :
Tél. mobile/fixe :	Email :

Mandataire	
Raison sociale :	
Responsable : Nom	Prénom :
Adresse :	NPA/Localité :
Tél. mobile/fixe :	Email :

Propriétaire de l'ouvrage	
Raison sociale :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	NPA/Localité :
Tél. mobile/fixe :	Email :

Date	Timbre et signature valable (requérant)

Version : septembre 2026

Facturation (à remplir par le secrétariat communal)
(selon L 110.15 (RTEDP) & règlement communal)

Emoluments

- ☐ CHF 50.- par requête ☐ CHF 25.- par modification de la surface occupée
☐ CHF 100.- supplément pour requête hors délai (moins de 15 jours avant le début de l'empiètement)

Taxes et redevances

Fouilles

1. Chaussée
☐ CHF 65.-/m² ouvrage ≥ 5 ans ☐ CHF 113.-/m² ouvrage neuf ≤ 5 ans
2. Trottoir, pistes cyclables, promenades
☐ CHF 19.-/m² ouvrage ≥ 5 ans ☐ CHF 46.-/m² ouvrage neuf ≤ 5 ans
3. Surface engazonnée, parcs et terrains publics
☐ CHF 15.-/m² ouvrage ≥ 5 ans

Occupation du domaine public

1. Occupation ponctuelle de courte durée
☐ CHF 10.-/m² pour 7 jours maximum ☐ CHF 58.-/m² de 8 à 30 jours
2. Chantiers (travaux inclus) et installations analogues
☐ CHF 4.-/m² par semaine
3. Installations saisonnières ou pour 12 mois maximum
☐ CHF 65.-/m² terrasses de cafés et installation analogues (du 1^{er} mars au 31 octobre)
☐ CHF 22.-/m² terrasses de cafés et installation analogues (du 1^{er} novembre au 28 février)
☐ CHF 106.-/m² terrasses de cafés et installation analogues (à l'année)
4. Stands et occupations diverses
☐ CHF 65.-/m² taxes fixes

Garantie

- ☐ CHF 500.- restituée après 24 mois, si la réfection de la fouille est correcte
☐ pas de garantie

- Informations pour le remboursement de la garantie :

IBAN : Titulaire :
Etablissement bancaire :

La facture est adressée au bénéficiaire de l'autorisation.

Total

Surface : m²

Emolument : CHF Taxes : CHF Garantie : CHF **TOTAL : CHF**

Décision (Conseil administratif)

☐ Exonération ☐ Favorable ☐ Défavorable

Commentaires :

.....
.....

Presinge, le : Signature :

Raccordement :

Le raccord sur le collecteur sera effectué en calotte ou au tiers supérieur du tuyau en utilisant une pièce spéciale adaptée au matériau de ce dernier et conformément aux règles de l'art. Il devra faire l'objet d'un contrôle de conformité avant le remblayage de la fouille.

Remblayage :

Remblayage en grave I damé par couches de 30 cm avant la pose du revêtement bitumineux raccordé avec des joints de bitume entre les nouveaux et les anciens revêtements. La chaussée sera remise en parfait état. Toutes les précautions nécessaires seront prises pendant le chantier pour ne pas laisser s'introduire dans les canalisations publiques et privées des matériaux pour les obstruer.